

Commune de SAINT SANTIN

CONSEIL MUNICIPAL du 2 février 2018

Le 2 février 2018 à vingt heures trente, le conseil municipal s'est réuni sur convocation ordinaire du 19 janvier 2018, sous la présidence de Mme Michèle COUDERC Maire,

Présents Mesdames et Messieurs Jean-Marie AURIERES, Maurice AURIERES, Hervé CARRIERE, Michèle COUDERC, Marc COUDON, Dominique FEYT, Michel FRAUX, Colette GRYSOLE, Sébastien IMBERT, Stéphanie LESCURE, Noëlle MOLINIER-PORTE, Claudette PRONZAC, Dominique ROUALDES, Maurice ARMAND ;

Secrétaire de séance : Mme Noëlle MOLINIER-PORTE

Avant d'aborder l'ordre du jour, le conseil municipal approuve le compte-rendu du précédent conseil municipal en date du 8 décembre 2017.

ETUDE ET APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2017

Le Conseil Municipal sur le compte administratif de l'exercice 2017 dressé par Mme Michèle COUDERC, après s'être fait présenter le budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice considéré,

1° lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

SECTION DE FONCTIONNEMENT

Dépenses :	résultats reportés :	
	opérations de l'exercice :	412.732,58 €
Recettes :	résultats reportés :	199.004,00 €
	opérations de l'exercice	479.792,84 €
	Résultat de l'exercice :	+ 266.064,26 €

SECTION D'INVESTISSEMENT

Dépenses :	résultats reportés :	
	opérations de l'exercice :	306.898,11 €
Recettes :	résultats reportés :	33.495,57 €
	Opérations de l'exercice :	182.591,06 €
	Résultat de l'exercice :	- 90.811,48 €

Résultat de clôture de l'exercice : 175.252,78 €

Restes à réaliser : 323.600 €

2° constat ,pour la comptabilité communale les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes.

3° reconnaît la sincérité des restes à réaliser

4° voté et arrêté les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus

ANTICIPATION DE PAIEMENT DE DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Mme le Maire informe le Conseil que des factures d'investissement concernant le réaménagement de l'espace Agence Postale – Secrétariat de Mairie et la pose d'un caniveau route de Lafon.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide qu'il sera indispensable de régler les par anticipation les factures suivantes :

- Cloisons vitrées Agence Postale	3178,55 € TTC	compte 21311
- Velux espace Secrétariat	1599,29 € TTC	compte 21311
- Electrification espace secrétariat	1284,00 € TTC	compte 21311
- Travaux de caniveau	6132,00 € TTC	compte 2151

Ces montants seront repris au budget primitif 2018 de la commune.

SALLE DES FETES ST SANTIN

Bilan des travaux en cours et débat sur l'aspect du porche

Nouveau raccordement électrique de la salle avec abonnement tarif jaune

Finitions extérieures : rambardes pour nouvel accès arrière commandées – rendez-vous donné aux conseillers volontaires pour la préparation des supports de fixation : samedi 10 février 2018 à partir de 8 h 00

Réaménagement des locaux : samedi 10 mars 2018 à 9 h 00

Inauguration : couplée avec celle de la structure de vie de Rauly. Propositions faites à la Préfète : un vendredi après-midi les 01/06, 15/06 ou 6/07

Dénomination de la salle : un sondage sera lancé auprès des habitants

CREATION D'UNE 3^e TRANCHE DU LOTISSEMENT DE ST JULIEN

Esquisse proposée par M. TEILHARD géomètre pour 11 lots d'environ 1000 m² pour une estimation de travaux de viabilisation.

Projet à lancer cette année avant la mise en place du PLUI et sa restriction des zones urbanisables.

Débat d'orientation sur la tarification des terrains viabilisés notamment sur l'intérêt général et les contreparties apportées à la collectivité par l'installation de familles nouvelles et l'accroissement de la population locale.

Estimatif :

- Estimatif viabilisation : 220.000 € (voirie, réseaux d'eau, d'assainissement, d'électricité...)

Offre de prix Cabinet TEILHARD Géomètre :

- réalisation du permis d'aménager :	8.460 € HT
- frais de reprographie :	550 € HT
- maîtrise d'œuvre :	12.100 € HT
- bornage des lots :	5.250 € HT

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- approuve le projet de création de la 3^e tranche du lotissement de la Garrigue, situé à St Julien de Piganiol
- décide de l'ouverture d'un budget annexe 2018 Lotissement La Garrigue 3^e tranche
- fixe, par vote à main levée, le montant du prix du m² TTC à 12 €
(14,40 € TTC : 4 voix – 12 € TTC : 10 voix)
- désigne comme Maître d'œuvre le Cabinet AQR Vincent TEILHARD et retient son offre de prix détaillée ci-dessus

La consultation des entreprises sera lancée ultérieurement.

INFORMATION AGENCE POSTALE

Etude de l'estimatif des travaux de réaménagement du secrétariat :

- cloisons vitrées et velux

- travaux d'électricité et éclairage
- achat et pose en régie du placo-plâtre, lambris PVC, carrelage, etc

Présentation du plan d'aménagement de l'espace agence postale ; le mobilier est fourni par LA POSTE ; La fin des travaux est prévue pour le 5 mars 2018.

SECRETARIAT : Information sur le recrutement

Offre d'emploi publiée ; 3 candidatures spontanées ont été reçues – l'offre sera étendue au département du Lot et transmises dans toutes les mairies avoisinantes.

ENQUETE PUBLIQUE : cession et déplacements chemins communaux

Vu le code rural et notamment son article L 161-10

Vu le décret n° 76-921 du 8 octobre 1970 fixant les modalités de l'enquête publique préalable à l'aliénation, à l'ouverture, au redressement et à la fixation de la largeur des chemins ruraux et notamment son article 3

Vu le code de la voirie routière, et notamment ses articles R 141-4 à R 141-10

Vu le code des collectivités territoriales et notamment son article L 2241-1

VU la délibération n° CM07172 du 28 juillet 2017 décidant de lancer la procédure de cession prévue par l'article L 161-10 du code rural

Vu la délibération n° CM09173 du 22 septembre 2017 et CM11174 décidant de l'adjonction d'une demande ;

Vu l'arrêté municipal n° 2017ARR39 en date du 14 novembre 2017 ordonnant l'ouverture d'une enquête publique concernant le projet et désignant M. Yves COUDERC en tant que commissaire enquêteur ;

Vu l'enquête publique qui s'est déroulée du 6 au 21 décembre 2017

Vu le registre d'enquête publique et les conclusions du Commissaire enquêteur ;

Considérant, au vu des résultats de l'enquête publique et les conclusions du Commissaire enquêteur que les chemins ruraux suivants :

- parties du chemin communal dit « Chemin du Stade à Raully »
- partie de voie communale dite « Route de Lafon »
- Voie communale dite « de Roumégous » : nouveau tracé
- Partie de chemin communal sis à « Monals »
- Partie du chemin rural de Roumégous
- Chemin rural à La Tapie

Ont cessé d'être affectés à l'usage du public dès lors qu'ils ne sont plus utilisés comme des voies de passage ou de randonnées, ou que leur état les ont rendus impraticables ;

Vu les conclusions du Commissaire enquêteur :

• **Un AVIS FAVORABLE** au projet de déclassement des deux délaissés de l'ancien chemin rural du stade à Raully, désignés comme suit, au profit de M. Maurice FOURGOUS :

-Partie de l'ancien chemin, d'une contenance de 3a44ca, désignée numéro 1671 section E par le document de modification du parcellaire cadastral, établi le 9 mars 2016, joint au dossier,

-Partie de l'ancien chemin, d'une contenance de 0a57ca, désignée numéro 1683 section E par le document de modification du parcellaire cadastral, établi le 9 mars 2016, joint au dossier .

• **Un AVIS FAVORABLE** au projet de déclassement de deux parties de la voie communale route de Lafon,

désignées comme suit, au profit de M. Pierre BOS :

-Partie de l'ancienne voie communale, d'une contenance de 0a34ca, désignée numéro 1651 section E par le document de modification du parcellaire cadastral, établi le 22 juin 2016, joint au dossier,

-Partie de l'ancienne voie communale, d'une contenance de 0a75ca, désignée numéro 1652 section E par le document de modification du parcellaire cadastral, établi le 22 juin 2016, joint au dossier.

• **Un AVIS FAVORABLE** au projet de déclassement d'une partie de chemin rural à Monals au profit de Mme Gisèle CANTAREL épouse RAFFY, située entre les parcelles section A n° 452-455 et n°453-454, **assorti de la réserve suivante : officialiser l'itinéraire de substitution qui a été aménagé au Sud-Est de la parcelle n°453 propriété de Mme RAFFY**

• **Un AVIS FAVORABLE** au projet de classement de la nouvelle voie communale de Roumégous, située sur la parcelle section D n° 878, commune de SAINT SANTIN.

• **Un AVIS FAVORABLE** au projet de déclassement d'une partie de chemin rural à Roumégous au profit de M. et Mme Bernard VALET, située, d'une part, entre les parcelles section D n° 336-337-338-339 et les parcelles section D n° 346-345-349, d'autre part entre les parcelles section D n° 345-347 et la parcelle

section D n° 349, assorti de la recommandation suivante : *prévoir une servitude de passage conventionnelle au profit des parcelles enclavées.*

• **Un AVIS FAVORABLE** au profit de M. Alain LACOMBE au projet:

- de déclassement d'une dépendance de la voie communale dite de La Tapie, située entre la Voie communale et la parcelle section E n° 1241,
- d'aliénation du chemin rural, situé entre les parcelles section E n° 771-154-153-156-152-151-150-149 et les parcelles section E n° 774-772-1241-1240-1243-1242.

Considérant qu'il y a donc lieu de poursuivre la procédure d'aliénation et notamment de mettre en demeure les propriétaires riverains demandeurs d'acquiescer les chemins selon les conclusions du Commissaire Enquêteur ;

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, DECIDE

- d'approuver l'aliénation des chemins ruraux comme détaillé ci-dessus
- de fixer le prix de vente des chemins à l'euro symbolique
- de prendre à sa charge les frais, droits et honoraires en ce qui concerne la Route de Lafon et la nouvelle voie de Roumégous
- d'imputer les frais, droits et honoraires occasionnés par l'opération à la charge par les demandeurs, conformément aux conventions par eux signées, en ce qui concerne les chemins suivants :
 - chemin communal dit « Chemin du Stade à Raully » à M. Maurice FOURGOUS
 - Partie du chemin rural de Roumégous à M. et Mme Bernard VALET
 - Chemin rural à La Tapie à M. Alain LACOMBE
- dire que les propriétaires riverains seront convoqués lors des opérations de bornage
- d'autoriser Mme le Maire à signer tous les documents afférents au présent projet

VOIRIE 2018

Programme présentée par M. Jean-Marie AURIERES ; montant estimatif de 50.000 € à prévoir au budget.

M. FRAUX : besoin d'aménagement pour l'écoulement de l'eau sur chemin rural – débat

PRESBYTERE DE ST SANTIN

Appartement TIV objet de l'expulsion de son locataire : signification du jugement devenue définitive au 8 février 2018 permettant la reprise et le dégagement des lieux par la commune. L'évacuation des biens considérés comme abandonnés est fixée le samedi 3 mars 2018 à 9 h avec les élus volontaires.

ETUDE DE DEVIS

Toiture de la sacristie de St Julien : travaux urgents à prévoir – coût : 5.599,00 € TTC

Route de Lafon : pose de caniveaux pour eaux pluviales – coût : 6.132,00 € TTC, le Conseil Municipal valide ce devis et autorise la réalisation des travaux.

QUESTIONS DIVERSES

Vote du budget : fixé au 23 mars 2018 – convocation de la commission « finances » en préalable

Matériel : ordinateur du secrétariat à renouveler pour 2018

Actes d'urbanismes : désormais payants – une évaluation de la dépense sera effectuée et budgétisée

Elagage d'arbres à St Julien : projet abandonné compte tenu du coût d'intervention

Vidéoprojecteurs pour les salles des fêtes : devis de 930 € présenté par Mme PRONZAC

Distribution des bulletins municipaux et information jointe assurée par les conseillers.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est close à 23 h 30

ARMAND Maurice	AURIERES Jean-Marie	AURIERES Maurice
----------------	---------------------	------------------

CARRIERE Hervé	COUDERC Michèle	COUDON Marc
FEYT Dominique	FRAUX Michel	GRYSOLE Colette
IMBERT Sébastien	LESCURE Stéphanie	MOLINIER-PORTE Noëlle
PRONZAC Claudette	ROUALDES Dominique	VALET Magali